



Le 2 mai 2022

# RAPPORT DU TRESORIER AU 31 DECEMBRE 2021

---

## Introduction

J'ai l'honneur de vous présenter les comptes de l'association arrêtés à fin décembre 2021.

## 1. Ressources de l'association

Notre association a bénéficié au titre de l'année 2021 de 129 061 euros de ressources qui se décomposent selon l'affectation suivante :

- 78 000 euros de subvention de l'ARS dans le cadre de notre convention triennale
- 31 510 euros de subvention de la CEA
- 9 500 euros de subvention du CCAS de Strasbourg
- 4 911,97 euros d'aides à l'emploi
- 660 euros de dons
- 700 euros de cotisations
- 115,74 euros de recettes de vente de billets Tôt ou T'art et de la vente de matériel
- 3 662,20 euros de remboursement de formations

La subvention du CCAS de Strasbourg a été inscrite en fonds dédiés car les dépenses auront lieu en 2022. Par conséquent cette subvention n'est pas incluse dans notre résultat comptable. Elle est mise en réserve pour l'exercice 2022.

## 2. Dépenses de l'association

Dans le cadre du respect de notre objectif notre association a mis en place différents ateliers (théâtre, dessin, médiation animale...) auprès de nos adhérents pour un coût global de 2 480 euros, auxquelles s'ajoutent les charges pour nos animatrices successives de 5 298 euros.

Le montant du loyer et des charges sur l'exercice 2021 représente 21 987 euros.

Dans le cadre de son fonctionnement l'association a généré des frais généraux 19 789 euros dont 5 425 euros de frais de formation qui ont fait l'objet d'un remboursement de 3 662,20 euros (le solde des frais de formation ayant été remboursé début 2022) mais également de l'achat de petits matériels pour les ateliers et l'organisation de l'association pour 5 436 euros. Le solde des dépenses de 8 928 euros correspond à l'électricité, les honoraires, les frais postaux, les frais de déplacements, les assurances... Vous trouverez dans le compte de résultat détaillé la ventilation des charges par nature.

Pour sa première année pleine, l'association a un salarié à sa charge auquel se sont joint ponctuellement d'autres recrutements temporaires (une animatrice du 15/04/21 au 31/07/21, puis une animatrice à partir du 01/12/21 et d'une psychologue à partir du 21/12/21). La masse salariale charges sociales incluses est de 52 878 euros auquel s'ajoute 1 009 euros au titre de la cotisation formation que doit payer l'association.

La trésorerie de l'association étant excédentaire et placée sur un livret A nous avons perçu 278 euros d'intérêts au titre de 2021.



### 3. Investissements

Notre association a procédé à des investissements pour un montant de 11 304 euros sur l'exercice.

Ces investissements ont consisté en :

- L'acquisition d'un système de visio-conférence
- L'achat de 3 casques à réduction de bruit pour nos adhérents
- La réfection du sol du local
- L'acquisition d'un interphone connecté
- L'achat de mobiliers
- Des travaux d'électricité, de ventilations et de chauffage

Ces investissements ont entraîné la comptabilisation en charge d'un amortissement de 848 euros.

### 4. Subvention d'investissement

La CEA a octroyé une subvention d'investissement de 10 944 euros à l'association. Les dépenses peuvent être étalées jusqu'en 2022.

Nous ne percevons la subvention qu'après avoir envoyé les factures de l'ensemble de nos dépenses.

### 5. Résultat et situation financière

L'année 2021 se termine sur un excédent de 20 086 euros. Cet excédent s'explique par le fait que l'association n'a pu mettre en place l'ensemble des dépenses prévues en raison d'une notification tardive de certaines subventions. Par précaution, le conseil d'administration avait décidé de ne pas enclencher les dépenses avant d'avoir reçu ces notifications.

En complément il a été difficile de recruter sur l'année 2021 les personnes correspondantes aux postes envisagés. Par conséquent, la masse salariale ne prend pas encore en compte en année pleine l'ensemble des postes.

L'association procédera aux dépenses nécessaires en 2022.

La situation financière de l'association est saine avec une trésorerie positive de 52 183 euros.

### 6. Heures de bénévolat

Que ce soit venant des adhérents eux-mêmes, ou de personnes non-adhérentes, le bénévolat est chose commune au sein de notre association.

Ainsi les administrateurs du Conseil d'administration ont cumulé 79 heures de réunions (ce décompte ne comprenant pas le temps consacré aux échanges par e-mail ou autres).

Les animateurs bénévoles ont proposé 410 heures d'activités, de discussions, et autres ateliers. A elle seule, la participation au Village des Associations de Strasbourg en septembre 2021 représente a minima 32 heures de bénévolat. La valorisation de ce bénévolat sur la base du taux horaire du SMIC + des charges sociales au 31/12/2021 peut être valorisé 6 016 euros.

A ce jour, n'ont pas été comptabilisées par les concernés de l'équipe « serveur », les dizaines d'heures d'investissement dans le développement et l'installation de l'outil de messagerie instantanée, installé sur un



serveur dédié au sein de l'association. Il en va de même pour les temps de réflexion et de réunion consacrés par les bénévoles du groupe « psy » pour la définition du projet visant à la mise en place d'ateliers de psychoéducation, et qui a permis l'embauche de notre psychologue.

## 7. Affectation du résultat de l'exercice 2021 et 2020

L'association n'ayant pu tenir son assemblée générale en 2020 il convient de procéder à l'affectation des résultats 2020 et 2021.

Nous vous proposons les affectations suivantes :

- Résultat 2020 de 21 280,67 euros à affecter en report à nouveau
- Résultat 2021 de 20 086,16 euros à affecter en report à nouveau

Le 2 mai 2022

Le Trésorier



